

**Département de Loire-Atlantique**  
**Arrondissement de Châteaubriant**  
**Commune de Notre-Dame-des-Landes**

**Extrait du registre des délibérations**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 20 septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 14 septembre 2016 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers représentés : 4

Etaient présents :, Myrtille GOUPIL, Isabelle KHALDI-PROVOST, Dany LECOQ, Patrick MAILLARD, Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, , Jean-Yves SOUDY, Yannick TOULOUX.

Absent :

Excusés : Isabelle DUGAST, Marie-Odile FOUCHER, Sophie HERAULT, Caroline LECLERC, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Bruno SIEBENHUNER

Pouvoirs :

Madame Caroline LECLERC donne pouvoir à Dany LECOQ pour la représenter

Marie-Odile FOUCHER donne pouvoir à M. Yannick TOULOUX pour la représenter

Mme Sophie HERAULT donne pouvoir à M. Jean-Paul NAUD pour la représenter

Mme Isabelle DUGAST donne pouvoir à Isabelle KHALDI-PROVOST pour la représenter

Secrétaire : M. Yannick TOULOUX

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2016. Le compte-rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour :

- Assainissement : rapport annuel 2015 de la Nantaise des Eaux
- Lutte contre les nuisibles : convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense des Organismes Nuisibles
- Finances : attribution des subventions 2016
- Finances : Décision modificative sur le budget principal et le budget annexe assainissement
- Foncier : acquisition du presbytère
- Fonctionnement du conseil municipal : révision de la constitution des commissions municipales
- Relevé de décisions
- Affaires diverses

**Assainissement : rapport annuel 2015 de la Nantaise des Eaux**

M. Patrick MAILLARD, Adjoint en charge de la voirie et de l'assainissement présente le rapport annuel 2015 de la Nantaise des Eaux. Il précise que du fait du changement de délégataire au 1<sup>er</sup> juillet 2016, ce rapport annuel est donc le dernier établi par la Nantaise des Eaux.

**DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal  
POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **ADOPTE** le compte-rendu technique et financier 2015 de la Nantaise des Eaux

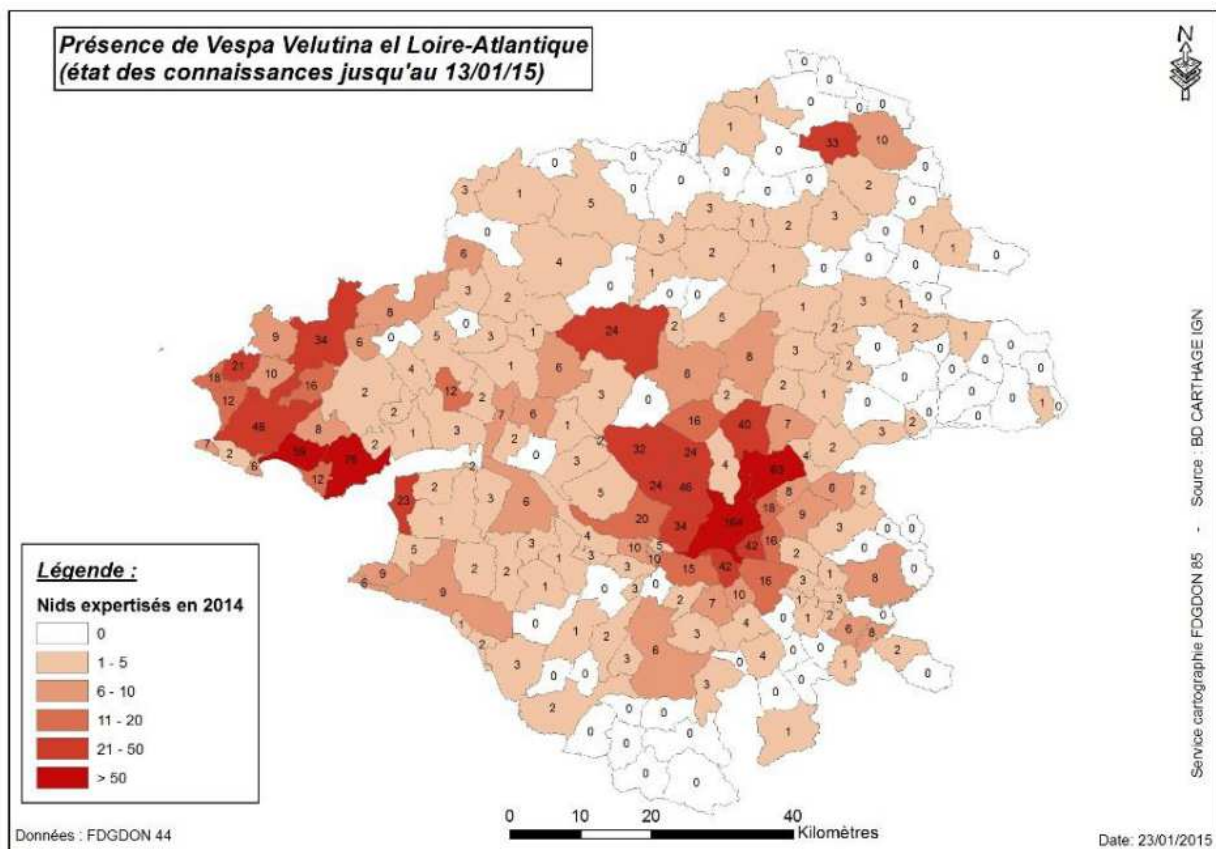
## Lutte contre les nuisibles : convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense des Organismes Nuisibles

Monsieur Patrick MAILLARD présente les propositions établies conjointement par la FDGDON, le Conseil départemental de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire pour une harmonisation de la lutte contre les frelons asiatiques.

La FDGDON 44 est placée sous la tutelle technique et administrative des services décentralisés du Ministère de l'Agriculture.

Elle est chargée, à l'échelle départementale, de l'organisation de luttes collectives contre les organismes nuisibles aux cultures, végétaux et produits végétaux.

Dans tous les domaines qui sont liés aux végétaux (y compris les produits stockés), la FDGDON doit assurer la surveillance, la prévention des luttes, afin de garantir et préserver les enjeux liés à des productions alimentaires de qualité, à la santé publique et à la préservation de l'environnement.



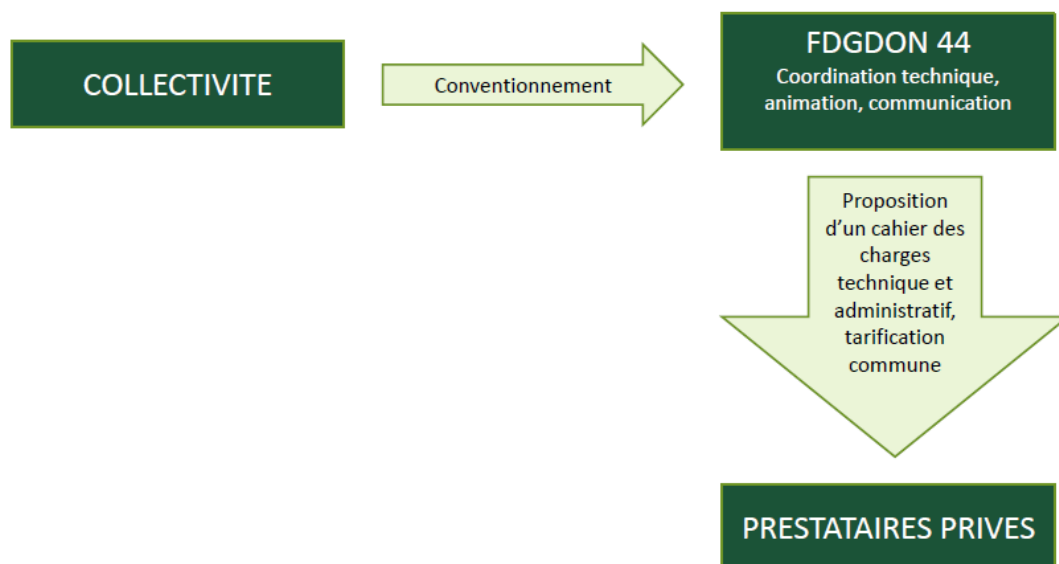
### Constat à l'issue d'une campagne en 2014

- Augmentation de la prise en compte des risques sanitaires au titre de la santé publique par les collectivités
- Sollicitations multiples pour une organisation et une harmonisation de la lutte à l'échelle départementale
- Nécessité de répondre aux attentes des administrés
- Instauration de conventionnement divers, apparition d'initiatives en tout genre

## **Proposition de mise en place d'un plan collectif**

Proposition, en lien avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional, d'un schéma de lutte harmonisé au niveau départemental et régional.

Elaboration d'un plan d'action collectif à destination des collectivités au titre de la santé publique pour une mise en œuvre dès 2015.



### **Convention collectivité /FDGDON 44**

- Proposition de signature d'une convention entre la collectivité et la FDGDON 44
- Proposition d'une prise en charge financière partagée des destructions entre la collectivité et le particulier sur la base de 50% - 50%
- Nomination d'un référent local (agent de la collectivité, élu ou bénévole...) formé à la reconnaissance de l'espèce et assurant l'interface avec la FDGDON 44 pour faciliter la mise en œuvre de la destruction (authentification du nid, hauteur, accès, matériels nécessaires, critère d'urgence...)
- Le FDGDON organise l'enlèvement des nids par le biais de prestataires préalablement référencés dans le plan d'action collectif et répondant au cahier des charges
- Gestion administrative et comptable par la FDGDON 44

### **Intérêt pour la collectivité :**

- Proposer un service aux administrés confrontés aux problèmes de frelons asiatiques apparaissant comme un service mis en place par la collectivité
- Garantir des pratiques de destruction respectueuses de la réglementation, de la santé publique et de l'environnement à des coûts maîtrisés,
- Conventionnement avec la FDGDON 44 évitant les contraintes liées aux marchés publics (appels d'offres, ouverture de régie...)
- Un interlocuteur unique du signalement à la destruction
- Responsabilité de la mise en œuvre de la lutte reportée sur la FDGDON 44
- Mise à disposition d'outils et de supports de communications (fiches techniques, procédure, articles...)
- Adhésion à un schéma de lutte harmonisé à l'échelle régionale

## DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** d'adhérer au plan collectif de lutte contre les frelons asiatiques
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention de partenariat avec la FDGDON 44
- **FIXE** le montant de la participation financière avec un plafond de 200 € et une prise en charge de 50 % pour la destruction du nid
- **DECIDE** de désigner un agent de la collectivité référent communal. Il sera formé par le FDGDON 44

### Finances : Attribution des subventions 2016

Monsieur Yannick TOULOUX, adjoint en charge des sports, loisirs, culture, communication et vie associative présente à l'assemblée les propositions de la commission pour l'attribution des subventions 2016.

### Subventions 2016 Associations Landaises

Nom	2013		2014		2015		2016	
	Demande Asso	Commune	Demande Asso	Commune	Demande Asso	Commune	Demande Asso	Commune
OCL		1 770 €	1 700 €	1 700 €	850 €	850 €	500,00 €	500,00 €
Bibliothèque		2 630 €	2 630 €	2 630 €	2 630 €	0 €		
ADECA					300 €	300 €		
Amicale Laïque	300 €	295 €		300 €	1 100 €	800 €	300,00 €	300,00 €
Amicale Motocycliste Landaise		355 €		370 €		370 €		370,00 €
Anciens combattants Prisonniers de Guerre		100 €		150 €		150 €		150,00 €
Anciens combattants UNC/UNC - AFN		325 €		340 €		340 €		350,00 €
APEL de l'école Sainte Marie		275 €	300 €	300 €		300 €	700,00 €	400,00 €
Association Communale de Chasse Agréée		235 €	400 €	300 €	400 €	300 €	450,00 €	350,00 €
Association des donneurs de sang		295 €	500 €	500 €	500 €	300 €	500,00 €	400,00 €
Association Landes'Art				CCEG				
Badminton					150 €	200 €	200,00 €	200,00 €
ESL Section Football		945 €		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Amis'Landes	270 €	280 €		300 €	300 €	300 €	300,00 €	300,00 €
Happy Feet	400 €	415 €	450 €	400 €	400 €	400 €	500,00 €	400,00 €
La Boule Landaise		325 €		345 €		350 €		350,00 €
L'Hirondelle des Landes		205 €		215 €	220 €	220 €	220,00 €	220,00 €
L'Histoire du Pays Landais		235 €		250 €		250 €		250,00 €
Les P'tits Marcel					750 €	750 €	500,00 €	500,00 €
Les Amis du Moulin de Foucré		240 €	1 500 €	250 €		600 €	600,00 €	600,00 €
Notre Dame Animation	4 500 €	4 425 €	4 500 €	4 857 €	5 000 €	5 000 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Notre Dame Basket Club		825 €	1 000 €	870 €	1 000 €	800 €	1 000,00 €	600,00 €
Souvenir Français		150 €		160 €		160 €	160,00 €	160,00 €
Tennis Club Landais		590 €	715 €	700 €	700 €	700 €	1 000,00 €	800,00 €
VAL							800,00 €	400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 470 €</b>	<b>14 915 €</b>	<b>13 695 €</b>	<b>15 937 €</b>	<b>15 300 €</b>	<b>14 440 €</b>	<b>13 730,00 €</b>	<b>13 600,00 €</b>

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Jean-Yves SOUDY)

- **APPROUVE** les propositions des membres de la commission sports, loisirs, culture, communication et vie associative,
- **FIXE** le montant des subventions attribuées selon les éléments qui figurent au tableau sus-présenté.

### Finances : Décision modificative sur le budget principal et annexe assainissement

#### **Budget principal de la commune**

##### **Section investissement**

<b><u>Opération 57</u></b>	<b><u>Eglise</u></b>		
Article 2315		Coffret marché	+ 1 188.00 €
		Réfection porte	+ 1 704.64 €
<b><u>Opération 66</u></b>	<b><u>Ecole – Restauration scolaire</u></b>		
Article 21312		Peinture restaurant	+ 3 976.50 €
		Aménagement bureau	+ 1 519.00 €
Article 2184		meublier	+ 676.98 €
Article 2188	Autres matériels	Matériel école	+ 1 070.01 €
	Autres matériels	Chariots de service	+ 396.00 €
<b><u>Opération 73</u></b>	<b><u>Mairie et annexes</u></b>		
Article 231373		Prises local archive	+ 435.32 €
<b><u>Opération 84</u></b>	<b><u>Moulin de Foucré</u></b>		
Article 2313		Honoraires CSPPS	+ 350.11 €

<b><u>Opération 92</u></b>	<b><u>Pôle Enfance Jeunesse</u></b>		
Article 2315			-11 316.56 €

#### **Budget annexe assainissement**

##### **Section investissement**

<b><u>Opération 101</u></b>			
Article 2315		Réparation réseau	+ 2 520.21 €
Article 020	Dépenses imprévues		- 2 520.21 €

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** ces modifications,
- **DEMANDE** à M. le Maire d'inscrire ces modifications sur leur budget respectif : budget principal de la commune et budget annexe assainissement.

### Foncier : acquisition du presbytère

Monsieur le Maire réalise un point sur l'état de la procédure pour l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section I n°605 sur laquelle est implanté le presbytère.

Il rappelle :

14 mai 2016 : réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner en vue de la cession d'une propriété sise 18 place de l'église, appartenant à l'Association Diocésaine pour un montant de 230 000.00 €

30 juin 2016 : le service des Domaines évalue le bien à 230 000.00 €

11 juillet 2016 : le conseil municipal approuve le projet de rénovation du centre bourg qui motive l'exercice du droit de préemption par le Maire

13 juillet 2016 : la décision de préempter pour un montant de 200 000.00 € est notifiée au vendeur

10 septembre 2016 : le vendeur fait part de son désaccord sur le prix proposé et maintient le prix net vendeur à 230 000.00 €. Il accepte que ce prix soit fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation.

M. le Maire précise à l'assemblée qu'en cas de refus du propriétaire de l'offre de la commune, celle-ci a 15 jours pour saisir le juge de l'expropriation. A défaut de saisine dans le délai fixé, le titulaire du droit de préemption est réputé avoir renoncé à l'exercice de son droit. Le propriétaire peut céder son bien aux conditions et prix de la Déclaration d'Intention d'Aliéner.

M. le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil sur la poursuite de la procédure.

Poursuivre la procédure d'expropriation telle qu'elle a été engagée a l'inconvénient majeur d'obliger la commune à saisir le juge de l'expropriation, c'est cependant la solution qui apparaît la meilleure pour garantir à la commune d'être en capacité d'acquérir le bien.

## **DECISION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

POUR : 13

CONTRE : 2 (Myrtille GOUPIL Philippe OLIVIER)

- **ESTIME** qu'il est nécessaire de poursuivre la procédure par la saisine du juge de l'expropriation
- **DEMANDE** à M. le Maire, en qualité de titulaire du Droit de Préemption Urbain, de saisir le juge de l'expropriation

### Fonctionnement du conseil municipal révision de la constitution des commissions municipales

M. le Maire propose aux conseillers nouvellement installés d'intégrer une commission municipale. Il propose également aux autres conseillers de faire part de leur souhait d'intégrer une nouvelle commission.

M. Philippe OLIVIER demande à intégrer la commission urbanisme et développement durable puisqu'il reste un siège vacant sur la liste n°1.

### **RESULTAT DU VOTE**

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Monsieur Philippe OLIVIER devient membre de la commission "urbanisme et développement durable"**

### **Nouvelle composition de la commission**

Jean-Paul NAUD, Président

Caroline LECLERC, Vice-présidente

Philippe OLIVIER

2 sièges à pourvoir liste n°1

Laurent PAPIN

Isabelle KHALDI-PROVOST

Myrtille GOUPIL

Marie-Odile FOUCHER

Patrick MAILLARD

Dany LECOQ

## Relevé de décisions

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé son droit de préemption urbain pour les parcelles cadastrées section K numéros 480, 855 sises 16 rue Beausoleil d'une surface globale de 625 m<sup>2</sup> et appartenant aux conjoints BRETECHE.

## Affaires diverses

### **REPAS DES AÎNES**

Tous les élus sont sollicités pour préparer la salle Cassiopée le dimanche 2 octobre 2016 à 9h. Le déjeuner est fixé à 12h30.

### **VŒUX DU MAIRE 2017**

Mardi 10 janvier 2017 à 19h30 salle Cassiopée

### **ELECTIONS 2017**

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'obligation qui leur est faite de participer au bureau de vote. Il annonce les dates à retenir pour l'année 2017.

Election présidentielles

Dimanche 23 avril 2017

Dimanche 7 mai 2017

Elections législatives

Dimanche 11 juin 2017

Dimanche 18 juin 2017

Election sénatoriale

Dimanche 24 septembre 2017

### **BÂTIMENTS**

M. Pierrick MARAIS, Adjoint en charge des bâtiments communaux, informe l'assemblée de sa rencontre avec l'entreprise BOLLORE pour le remplacement de la chaudière de l'église. Il en résulte que la chaudière est amiantée et qu'une intervention sera coûteuse. L'examen de ce dossier très technique est à poursuivre au sein de la commission bâtiment.

### **AIRE DE JEUX**

M. Patrick MAILLARD, Adjoint en charge de la voirie, indique que les jeux extérieurs vandalisés cet été près de l'école publique, vont être réparés à moindre coût. En effet un menuisier est en mesure de réaliser les pièces détériorées à l'identique. Un agent des services techniques aura la charge de les repositionner.

### **ESPACES VERTS**

L'association AIRE va intervenir sur le centre bourg et dans la ZAC des Tannerettes.

M. Yannick TOULOUX soulève le problème de la gestion de l'entretien des espaces verts de la commune. La charge de travail sur cette activité est de plus en plus importante. Il propose d'examiner la possibilité de solliciter les habitants de la ZAC de la prise en charge de l'entretien de la haie bordant leur clôture.

M. le Maire n'y est pas favorable mais souhaiterait solliciter les habitants du centre bourg pour le désherbage de l'espace public devant leur domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Paul NAUD lève la séance à 22h25

Le prochain conseil municipal est fixé le lundi 24 octobre 2016 à 20h.

<b>Isabelle DUGAST</b>	<b>Marie-Odile FOUCHER</b>	<b>Myrtille GOUPIL</b>	<b>Sophie HERAULT</b>
<b>Isabelle KHALDI-PROVOST</b>	<b>Caroline LECLERC</b>	<b>Dany LECOQ</b>	<b>Patrick MAILLARD</b>
<b>Nathalie MARAIS-CHARTIER</b>	<b>Pierrick MARAIS</b>	<b>Ghyslaine MORTIER-DORIAN</b>	<b>Jean-Paul NAUD</b>
<b>Philippe OLIVIER</b>	<b>Laurent PAPIN</b>	<b>Bruno SIEBENHUNER</b>	<b>Jean-Yves SOUDY</b>
<b>Yannick TOULOUX</b>			